

RCS : NARBONNE

Code greffe : 1104

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NARBONNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2016 B 00115

Numéro SIREN : 818 808 024

Nom ou dénomination : 1001 INTERIM'AIR NARBONNE

Ce dépôt a été enregistré le 09/07/2019 sous le numéro de dépôt 2788

Greffé du tribunal de commerce de NARBONNE



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 09/07/2019

Numéro de dépôt : 2019/2788

Type d'acte : Ordonnance du président
Rejet de la prorogation du délai de réunion de l'assemblée générale

Déposant :

Nom/dénomination : 1001 INTERIM' AIR NARBONNE

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 818 808 024

N° gestion : 2016 B 00115



2019 001861 / 380

2019/2788

le 09/07/2019

ORDONNANCE

=====

Nous, Jean-Pierre CASSAN, Vice-Président du Tribunal de Commerce de NARBONNE,

Vu la requête qui précède et les faits qui y sont exposés,

Vu les dispositions de l'article L.227-1 alinéa 1 du Code de Commerce excluant l'application de l'article L.225-100 du Code de Commerce aux S.A.S.,

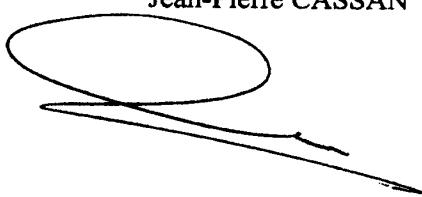
Rejetons la demande de report du délai prévu pour la tenue de l'assemblée générale ordinaire chargée d'approuver les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018 de la SAS 1001 INTERIM'AIR NARBONNE (RCS Narbonne 818 808 024).

Ordonnons que, conformément aux dispositions de l'article R.210-19 du Code de Commerce, cette ordonnance sera déposée par le Greffier du Tribunal en annexe au dossier R.C.S. de la SAS 1001 INTERIM'AIR NARBONNE.

Laissons les dépens, taxés et liquidés à la somme de 33,04 euros dont 4,53 euros de TVA et 5,90 euros de taxe INPI.

Donnée en notre Cabinet à NARBONNE le 02 juillet 2019

Le Président,
Jean-Pierre CASSAN



Le Greffier,
Sophie HEULEY



POUR EXPÉDITION certifiée conforme à
l'original et collationnée,
délivrée à Narbonne, le 09/07/2019

LE GREFFIER



EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE L'ARRONDISSEMENT JUDI-
CIAIRE DE NARBONNE DÉPARTEMENT DE L'AUDE

1001 INTERIM' AIR NARBONNE
SASU au capital 60 000 euros
6 bis rue du Bourget, 11100 NARBONNE
RCS NARBONNE 818 808 024

201900 1861 / 380

TRIBUNAL DE COMMERCE DE
NARBONNE

Reçu le : 01 JUIL. 2019

REQUETE

à Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de NARBONNE

Je, soussigné :

Monsieur Daniel VALLOGNES agissant en qualité de représentant légal de la SASU 1001 HOLDING au capital de 160 000 euros, dont le siège social se situe Les Roucans Bas, Lieudit Reals, 34490 MURVIEL-LES-BEZIERS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le n°817 825 177 RCS BEZIERS - Présidente de la société 1001 INTERIM' AIR NARBONNE ;

A l'honneur de vous exposer que ladite Société ayant clôturé le 31 Décembre 2018 les comptes de son dernier exercice social, doit, conformément aux dispositions du Code de commerce, approuver lesdits comptes au plus tard le 30 Juin 2019.

Cette date ne pourra être respectée pour le motif suivant :

Du retard a été pris dans l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2018 dû à une surcharge de travail administratif et des difficultés dans l'appréhension de certains justificatifs comptables.

C'est pourquoi en tant que représentant légal de la société 1001 HOLDING, Présidente de 1001 INTERIM' AIR NARBONNE, j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir autoriser la Société 1001 INTERIM' AIR NARBONNE, à bénéficier d'un délai supplémentaire de deux (2) mois lui permettant d'organiser dans les conditions légales l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2018 en respectant les délais d'information des associés prévus par la loi.

Fait à NARBONNE
Le 24 Juin 2019

La société 1001 HOLDING
En la personne de M. Daniel VALLOGNES

en la personne du Dr.
Daniel VALLOGNES

